

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions sur la pétition du 4 février 2020: «Caserne des Vernets: pour un projet à taille humaine!»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-415 au Conseil administratif le 22 juin 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En premier lieu, le Conseil administratif rappelle que les requêtes en autorisation de construire de ce secteur sont conformes au plan localisé de quartier (PLQ) en force. Les multiples demandes des services municipaux concernés ne pouvaient par conséquent pas aller dans le sens d'une remise en question fondamentale mais plutôt dans celui d'améliorations ponctuelles du projet.

Il rappelle également que le plan localisé de quartier qui a conduit à ces projets de construction n'a suscité quasiment aucune réaction lors de sa procédure d'adoption et a été avalisé par le Conseil municipal de la Ville sans aucune opposition (unanimité moins 5 abstentions). Ainsi, les autorisations de construire délivrées sont conformes au droit. C'est pour ces raisons que, lors de la délivrance de celles-ci, une majorité du Conseil administratif a renoncé à faire recours et le délai pour une telle procédure est aujourd'hui largement échu.

Il est néanmoins important de souligner que la sensibilité de la population aux conséquences néfastes du changement climatique s'est considérablement accrue ces dernières années et on ne peut que regretter le décalage important entre ces préoccupations et le projet des Vernets dont la réalisation est imminente. A ce titre, et compte tenu du temps nécessaire au développement des projets, il est d'ores et déjà indispensable d'examiner les futurs projets, notamment aux Aca-cias et à la Pointe Nord, à l'aune des considérations développées par les pétitionnaires, telles que la densité ou la nécessité de contribuer à la création d'îlots de fraîcheur, ainsi qu'à la préservation du patrimoine arboré.

S'agissant du quartier des Vernets, le Conseil administratif, bien que la conception globale du projet ne puisse pas être remise en question, vous informe qu'il s'est engagé, et en a fait une priorité dans son domaine de compétences, à poursuivre son travail sur l'aménagement des espaces extérieurs qui vont revenir au domaine public communal en vue d'améliorer leur qualité, notamment en négociant avec le Canton, majoritairement propriétaire des terrains, afin d'augmenter le nombre d'arbres plantés et la biodiversité.

Nous vous informons par ailleurs que la Ville est en train de préparer la réalisation de la voie verte d'agglomération qui se situe en bordure de l'Arve, le long des futures constructions et sur le quai des Vernets, réservée à la mobilité douce avec une végétalisation augmentée. De plus, elle entend mener, de façon prioritaire, l'aménagement de l'esplanade des Vernets, qui accueille actuellement un parking, en vue de la création d'un parc public destiné à offrir aux habitant-e-s une respiration bienvenue dans ce quartier à forte densité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Frédérique Perler